Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

29 MARS 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 1800

13

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Les bases de la démocratie

Guido Cesal

L'Union Valdôtaine est un mouvement politique, populaire et démocratique qui est régi par ses organes représentatifs, librement élus et par les décisions que ceux-ci prennent dans le respect des règles statutaires. La base de la démocratie consiste dans le fait que toute décision, prises légitimement, engage les adhérents à les concrétiser. Dans les autres pages de ce journal, vous trouverez différents points de vue par rapport aux décisions prises par le Conseil Fédéral de l'Union Valdôtaine le 14 mars dernier, à Quart, quant à la révision de l'actuelle loi électorale.

Je comprends la position de qui était présent et de qui a soutenu ses théories devant cette assemblée, mais j'ai un peu de mal à comprendre qui n'a pas participé, probablement en pensant que nous n'aurions pas rejoint le quorum et que nous aurions donc évité un débat serein sur une question aussi délicate. Je n'entrerai pas dans le détail des contestations ponctuelles aux différents et nouveaux principes que l'on voudrait introduire car cela me paraît tout à fait faussé par un préjugé de fond et donc inapproprié. Je voulais seulement souligner le fait que cette attitude me semble paradoxale

SUITE PAGE 6

Le projet de loi sur le système électoral à l'examen du prochain Conseil régional

Le projet de loi pour la modification du système électoral valdôtain est presque arrivé à son terme et, lors de la prochaine réunion du Conseil régional qui se déroulera les 4 et 5 avril prochains, pourrait être délibéré. Selon l'avis de plusieurs conseillers régionaux, il y aurait une ample convergence pour l'approbation de cette loi. La « larga intesa » aurait été obtenue principalement sur trois points : le maintien des trois préférences, la déclaration préventive de la coalition du Gouvernement et enfin sur le « premio di maggioranza ».

De plus, l'alliance avec les éventuelles listes de la Communauté Walser serait abolie. Par contre, la barre fixée à un nombre de votes nécessaires pour élire, au moins, un

des deux conseillers (15% à peu près des votes) serait maintenue.

Le projet prévoit le « premio di maggioranza », en attribuant 60% des sièges à la coalition qui obtient la moitié plus un des votes validés.

Dans le cas de la non obtention de la majorité absolue, un deuxième tour est prévu et le « premio di maggioranza » est établi à 18 sièges sur 35 du Conseil Vallée. Sur la base de la « larga intesa », les groupes seraient engagés à approuver un ordre du jour, lié à la loi électorale, avec lequel ils s'engagent à instituer, avec la révision du Statut Spécial, le collège électoral de la Communauté Walser (1er siège).

L'hypothèse d'un accord n'éviterait pas le referendum sur les propositions de loi d'initiative populaire qui prévoit, par contre, l'élection directe du président de la Région, l'indication de l'équipe de Gouvernement et une seule préférence. Enfin, sur la proposition de réforme reste encore à définir les modalités de démission, avant les élections pour les candidats qui recouvrent des charges incompatibles avec celle de conseiller ou d'assesseur régional. Dans ce cas, les propositions varient d'une année à 90 jours.

Election de ses quatre représentants

Une nouvelle Convention pour la réforme du Statut

«La Convention pour la réforme du Statut», instituée avec une loi par le Conseil de la Vallée, aura huit mois de temps pour compléter le travail et présenter au Conseil le nouveau texte de la Constitution valdôtaine.

La proposition de loi pour l'institution de la Convention a été présentée par les conseillers Luciano Caveri et Ego Perron, respectivement Président de la Région et du Conseil de la Vallée.

Après la faillite de deux Commissions spéciales, composées seulement par les conseillers régionaux, Luciano Caveri et Ego Perron avec le Conseil de la Vallée, ont choisi une Convention qui puisse *«mieux impliquer la Vallée d'Aoste tout entière, dans la réforme du Statut spécial, et suivre le modèle de la Convention européenne».*

Après la nomination des 26 sages, le jeudi 22 mars dernier, l'Assemblée a élu ses quatre représentants (Piero Ferraris - Ds, de la minorité président de la Convention; Francesco Salzone, - Stella Alpina; Claudio Lavoyer -

SUITE PAGE 6

Les déclarations du président Caveri

Cinquantième anniversaire du Traité de Rome

Le président de la Région Luciano Caveri a participé, le 23 mars dernier, à la réunion du Comité des Régions convoquée pour célébrer le 50e anniversaire du «Traité de Rome».

Pour l'occasion, dans l'Auditorium de la Conciliation à Rome, se sont réunis les plus importantes autorités politiques nationales et européennes parmi lesquelles le président du Conseil Romano Prodi qui s'est entretenu, pendant quelques minutes, avec le président valdôtain.

«*Ce fut un moment de grande émotion* – a expliqué Caveri – *voulu pour célébrer un événement historique comme celui de la signature du Traité de Rome qui a changé l'histoire moderne, en donnant vie à un important parcours d'agrégation entre les Peuples de notre continent». «Le vrai défi* – a continué Caveri – *est aujourd'hui celui de concilier l'infiniment grand de l'Union Européenne à l'infiniment petit des Régions qui la composent. Le particularisme de chacune de ces réalités est une*

SUITE PAGE 6

INDEX

Les activités de la Commission Culture
À LA PAGE 5

Le débat sur la réforme électorale
À LA PAGE 8

L'INFO

174

millions d'euros ont été destinés par le Gouvernement Régional au Plan de Développement Rural

Séance du Gouvernement du jeudi 22 mars 2007: principales décisions

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION

Le Gouvernement régional a confié au professeur Valerio Onida de Milan un mandat de conseil juridique en vue d'assister le Président de la Région et le Bureau de représentation de la Région à Rome en ce qui concerne les processus de réforme des institutions valdôtaines.
Une enveloppe de 31 000 euros a été débloquée à cet effet.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES

Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, des subventions d'un montant global de 358 562 euros ont été accordées à 23 bénéficiaires pour la construction de systèmes d'irrigation et pour l'aménagement de terrains agricoles.
L'Exécutif a donné son accord et a engagé 2 780 000 euros pour l'acquisition par économie de biens et de services et pour l'exécution des travaux nécessaires à la gestion des chantiers forestiers de la Direction de l'aménagement de la montagne et des infrastructures chargés des aménagements hydrauliques et de la réfection de sentiers pour l'année 2007.

ÉDUCATION ET CULTURE

Le Gouvernement a approuvé l'avis de concours pour l'attribution à deux élèves de l'avant-dernière année de l'école secondaire du deuxième degré de bourses d'études en vue de la participation de ces derniers à un cours de perfectionnement en langue et littérature française; ces bourses sont financées par la Communauté française de Belgique, en application de l'accord de coopération.
Il a ensuite donné son feu vert à la publication d'un avis de concours pour l'attribution, au titre de l'année scolaire 2006/2007, des prix d'encouragement visés à l'article 11 de la loi régionale n°68 de 1993 aux élèves des écoles secondaires qui se distinguent dans l'étude du français.
Enfin, il a entériné la réalisation d'un film documentaire sur Corrado Gex par la société Docfilm de Joseph Péaquin et a débloqué à cet effet la somme de 24 720 euros.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS

L'Exécutif a approuvé le texte du schéma général d'accord entre les Communes et la Région relatif à la mise en conformité, avec le Plan territorial paysager et la loi régionale n° 11 de 1998, des Plans régulateurs généraux qui prennent en compte les aspects urbanistiques et paysagers.
Conformément à la loi régionale n° 33 de1973, il a également accordé des aides pour la réhabilitation des centres et des hameaux habités et a ainsi débloqué une enveloppe globale de 4 405 224 euros; ce montant sera ventilé entre les différentes personnes ayant déposé des demandes à cet effet au cours du premier semestre 2006.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS

Le Gouvernement a confié à l'agence Interface Tourism Belgique de Bruges (Belgique) la réalisation d'une action de sensibilisation auprès des médias, des principaux tour opérateurs et des agences de voyages belges au cours des années 2007/2008 et a engagé à cet effet une dépense de 110 574 euros.
Des subventions d'un montant global de 152 500 euros ont été accordées à plusieurs associations sportives pour l'organisation de manifestations et au Motoclub des Alpes de Saint-Vincent pour l'organisation de la 28e édition de la Rencontre internationale des Alpes, prévue à Gressan, du 14 au 16 juin 2007. Conformément à la loi régionale n° 19/2001, des aides en capital d'un montant de 89 610 euros ont été octroyées à 17 entreprises commerciales suite aux demandes présentées par ces dernières selon la procédure d'instruction automatique.

«Étude J. PIEROPAN»

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

VIE – INCENDIES – ACCIDENTS – AUTOS – VOLS
RISQUES AGRICOLES – TRANSPORTS – RISQUES DIVERS, ETC.

Pour Vos nécessités, tenez présent que l'intérêt est réciproque si Vous vous adressez à l'Agence de

Jean et Rosette PIEROPAN

19, rue de la Porte Prétorienne
11100 AOSTE ☎ **0165 36 33 44**

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine
29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

NOUVELLES EN BREF

Inscriptions aux crèches communales

L'Assessorat des Politiques Sociales, des Egalités des Chances et des Droits informe que jusqu'au vendredi 20 avril 2007, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30, les inscriptions aux crèches communales seront ouvertes pour les résidents à Aoste.
La demande d'admission devra être rédigée par les parents du mineur, ou par ceux qui en font office, et présentée au Bureau Services Sociaux, 29, Avenue du Père Laurent, sur un formulaire spécial, disponible auprès du même bureau ou bien dans la section «Infoservizi» (page «Enfance» du site Internet www.comune.aosta.it.
Nous précisons qu'au formulaire doit être ajoutée la valeur de l'Indicateur de la Situation Economique Equivalente (I.S.E.E.) du groupe familial en cours de validité.
Les admissions seront effectuées – sur la base d'un classement – de façon compatible avec les places disponibles dans les différentes crèches de la Commune d'Aoste, sur la base des critères établis par les conventions spécifiques, aussi auprès des crèches de Variney et de Saint-Christophe.
Pour tout autre renseignement s'adresser au Bureau des Services Sociaux, tél. 0165 27 78 11.

Agriculture : deux nouveaux guichets sont ouverts

L'assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles Giuseppe Isabellon communique que, à partir de fin mars, les bureaux périphériques de Châtillon et de Morgex mettront en service pour le public deux nouveaux guichets du Bureau Services Zootechniques et du Bureau Outils agricoles et Usagers des machines agricoles (U.M.A.) de la Direction des Investissements des entreprises et développement zootechnique.
Les guichets seront ouverts le mercredi, de 9h à 12h, au Bureau de Châtillon, 18 rue de la Rimembranza, et le vendredi, toujours de 9h à 12h, au bureau de Morgex au lieudit La Ruine (auprès de la Cave du vin blanc).
Nous rappelons enfin que les horaires du guichet institué auprès du bureau de Pont-Saint-Martin, 13 rue du boulevard, resteront inchangés. Les usagers pourront donc s'y adresser le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 12h.

Route de Saint-Barthélemy

La Présidence de la Région communique que, pour permettre les travaux de mise en sécurisation du versant du Mont de Pesse, l'institution d'un sens unique alterné réglé par un feu rouge, au lieu-dit Val Dessous, dans la commune de Nus, sur la route régionale n° 36 de Saint-Barthélemy a été établie par arrêté préfectoral.
La circulation alternée restera en vigueur, de 8h à 18h, jusqu'au 30 avril, jours fériés exclus.

Route de Brissogne

La Présidence de la Région informe que, pour permettre les travaux de construction du parking communal, l'institution d'un sens unique alterné réglé par feu rouge, sur la route régionale n° 15 de Brissogne, au lieu-dit Grand Brissogne, dans la commune de Brissogne a été établi par un arrêté préfectoral. La limitation de la circulation sera en vigueur le jeudi 31 mai 2007, jusqu'à 18h, jours fériés inclus.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.236888 Fax 0165.360014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA)

L'édition 2007 est consacrée à la poésie

C.L.

Le Prix Interrégional Jeunes Auteurs a pour vocation d'encourager la création littéraire. Il souhaite être un lieu d'échange et permet une première confrontation avec le public puisque les textes retenus sont publiés aux Editions de l'Hèbe. Il offre en outre aux lauréats l'occasion d'une vraie rencontre en les invitant à partager leurs expériences lors de la remise des prix. Ainsi, il espère offrir aux jeunes que la plume démange un prétexte pour passer à l'acte et aux pages noircies en secret l'occasion de sortir du tiroir…
Le PIJA propose d'aborder alternativement différents genres littéraires: les contes et les nouvelles, le théâtre (pièce en un acte) ou le style épistolaire, et la poésie qui fait l'objet du concours 2007. Au-delà de cette contrainte de genre, les candidats ont toute liberté dans le choix et la forme du texte. Une somme de 6.000 Euros en espèces sera répartie entre toutes les œuvres primées par le Jury international. Pour participer, il faut être âgé(e) de 15 à 20 ans le vendredi 29 juin 2007, présenter un texte n'excédant pas dix pages dactylographiées, original, inédit, n'ayant bénéficié d'aucune récompense, et autoriser la publication du texte par les Editions de l'Hèbe. Un(e) candidat(e) ne peut présenter qu'une œuvre par édition. Le texte sera accompagné du bulletin de participation et d'une photocopie de la carte d'identité de l'auteur(e). Le texte sera dactylographié en sept exemplaires anonymes. Le titre doit figurer clairement sur la première page de chaque exemplaire et sur le bulletin de participation. Les textes ne seront pas renvoyés. Deux catégories sont ouvertes aux participants: «français langue première, langue maternelle» ou «français langue seconde, langue apprise». Les participants doivent, en toute conscience, cocher la catégorie choisie. Sauf en cas d'empêchement grave et justifié, l'octroi d'un prix à un(e) lauréat(e) est subordonné à sa présence effective à la réception organisée pour la remise des prix. Un jury de personnalités du monde des lettres se réunira à la fin de l'été 2007. Il sera particulièrement sensible à l'originalité, à l'inventivité des textes et à leur force évocatrice. Les participants seront avertis des résultats par courrier et par la presse. La cérémonie officielle de remise des prix aura lieu en Vallée d'Aoste à la fin de l'année 2007. Délai: les œuvres seront envoyées, au plus tard, le vendredi 29 juin 2007 à Madame Isabelle Godecharles, Région Autonome Vallée d'Aoste, Prix Interrégional des Jeunes Auteurs, Assessorat de l'Education et de la Culture, Direction des activités Culturelles, 1, place Deffeyes - 11100 Aoste. Pour tout renseignement complémentaire ou pour demander le bulletin d'inscription, écrire à i.godecharles@regione.vda.it ou téléphoner au 0165/273413.

La Saison culturelle présente au Théâtre Giacosa

L'insatiable K d'après *Le Procès* de Franz Kafka

A.U.

«Sans avoir rien fait de mal» un homme, Joseph K, est arrêté dans son lit.
Bien que persuadé de son innocence, il se retrouve pris dans l'engrenage cauchemardesque d'une procédure judiciaire.
C'est sur ces prémices que commence cette pièce de théâtre présentée au Théâtre Giacosa, le 4 avril prochain, à 21 heures, dans le cadre de la Saison culturelle.
Le Procès écrit en 1925 nous livre une métaphore cinglante et humoristique de la vie moderne et exprime le désespoir de l'homme devant l'absurdité de l'existence, la preuve en est que K pris dans un labyrinthe ne s'en sortira pas et ira inéluctablement vers sa mort.
Pascal Mengelle adapte d'une manière pertinente le roman en créant un spectacle qui allie le théâtre, la musique et la vidéo.
Seul sur scène, l'acteur rempli l'espace car il interprète tous les personnages par le jeu vidéo qui dédouble son image en projetant sur le décor circulaire son personnage filmé en direct ou d'autres personnages déjà filmés ou encore le public lui-même repris par les caméras. De sorte que le spectacle devient un jeu de miroir où se reflètent l'image des bourreaux et celle des victimes représentant une société absurde et meurtrière.
Ce spectacle est présenté par la Compagnie La Saillie, Pascal Mengelle est le concepteur de cette pièce de théâtre dans laquelle il poursuit une recherche artistique en s'occupant des images et du dispositif informatique.
Lionel Palun s'occupe de la musique, Clément Burlet Parendel est le régisseur suppléant, Sylvain Audemar s'occupe des costumes, Emmanuelle Besson du maquillage.
L'auteur du Procès grand expert du pouvoir disait:
«*La véritable réalité est toujours irréaliste. Le regard ne s'empare pas des images, ce sont elles qui s'emparent du regard. Elles inondent la conscience*».

Pour plus d'informations s'adresser à la Direction des activités culturelles ou sur le site de la Région www.regione.vda.it, Saison Culturelle.

Le 30 mars à la cathédrale d'Aoste

La «Via Crucis» de Franz Liszt

À l'occasion de la fête de Pâques, le Conseil de la Vallée propose, le 30 mars prochain à 21h dans la Cathédrale d'Aoste, la mise en scène de la «Via Crucis» de Franz Litz dans une version innovatrice de Daniele De Plano. La dramatisation de la «Via Crucis», conçue par le baryton Federico Longhi et adaptée par le Choeur Emile Chanoux, se concrétise sous la forme d'un parcours à l'intérieur de la cathédrale, le long des 14 Stations qui composent le Chemin de croix. La commémoration des Stations est livrée aux réflexions de l'Evêque du diocèse d'Aoste, Monseigneur Giuseppe Anfossi, et sont renforcées par les voix du baryton Federico Longhi, de la mezzo-soprano Mirislava Yordanova, des soprano Arianna Donadelli et Anna Pirozzi, de la basse Daniele di Tommaso, du ténor Christian Berriat et du Choeur Emile Chanoux. Cette représentation s'achèvera par l'interprétation de Francesco Stella, qui joue le rôle de Jésus, et des acteurs de l'école de théâtre Skené, mis en scène par Paola Corti et accompagnés au piano par Armando Tasso, par l'organiste Davide Benetti et par les trompettistes Davide Sanson, Alex Elia et Andrea Guidolin.

Exposition: «Des glaciers et des hommes» à Chamonix

«Des glaciers et des hommes» est le titre de l'exposition réalisée à Chamonix, dans le cadre du projet Interreg-Alcotra 3A «Dimension Montagne» regroupant la Région autonome Vallée d'Aoste, la commune de Courmayeur et la commune de Chamonix Mont-Blanc, et qui sera inaugurée le vendredi 30 mars à 17 heures, à l'Espace Tairraz.
Huit étapes à thèmes – le temps long, les grands cycles climatiques, les grands glaciers, les fluctuations de mémoire d'homme, le glacier en mouvement, les glaciers forces de la nature, les scénarios climatiques du futur – conduiront le visiteur à mieux connaître et comprendre le phénomène glaciaire, son action sur les paysages qu'il a modelés, la peur qu'il a engendrée au Petit Age Glaciaire (1600-1820) notamment dans la vallée de Chamonix. Plus de 250 documents photographiques provenant du monde entier présenteront les glaciers les plus significatifs et les plus impressionnants.
Du globe terrestre glacé tel qu'il était sans doute à l'origine, jusqu'aux images de synthèse reconstituant l'avancée maximum des glaciers alpins jusqu'à Lyon, Genève et Grenoble, des images par satellite, des films, les archives du climat extraites des carottes de glace polaire, ponctueront la visite.

L'exposition est ouverte jusqu'au 30 octobre 2007 tous les jours de 14 à 18 heures hors vacances scolaires, de 10 à 13 heures et de 14 à 19 heures pendant les vacances scolaires.

Paris

Inauguration de l'exposition de Bruno Gabrieli

L'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, a inauguré l'exposition personnelle du sculpteur Bruno Gabrieli, le jeudi 22 mars, à 18h, à l'Espace Vallée d'Aoste, à Paris.
L'artiste, né à Châtillon et résidant à Gressoney-Saint-Jean, présente une trentaine d'œuvres en bois et en pierre ollaire sélectionnées parmi les créations récentes, dont les titres essentiels évoquent le mouvement, la recherche plastique et la pureté des formes.
L'équilibre dynamique entre abstraction et figuration guide l'artiste vers une expérimentation audacieuse, si bien que ses œuvres s'affirment dans l'espace et semblent se libérer de la matière, voire rivaliser pour s'imposer à l'attention de celui qui les regarde.
La nature, principale source d'inspiration, y est soigneusement respectée: l'artiste connaît la manière de saisir le détail d'un rocher ou d'une racine et de le modeler en respectant son essence.
«*Il s'agit d'une anthologie* – a souligné l'assesseur Viérin – *qui a le but de partager avec le public parisien tout l'enchantement que révèlent ces formes abstraites.*

Une exposition qui s'insère dans le cadre des initiatives organisées par l'Assessorat pour valoriser et faire connaître l'art et la culture de la Vallée d'Aoste.»

L'exposition restera ouverte au public jusqu'au 9 septembre prochain, à l'Espace Vallée d'Aoste, 14 rue des Capucines, du lundi au vendredi, de 10h à 17h.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Le Président du Conseil de la Vallée s'exprime sur les déclarations du Conseiller Sandri faites en son absence

Précisions du Président Ego Perron concernant l'A.P.F.

Chers collègues,

Je me permets de prolonger cette séance des quelques minutes nécessaires afin de mieux expliquer la question de la participation du Conseil de la Vallée à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et, plus en général, aux organes internationaux auxquels le Conseil a adhéré au cours de ces années, en affrontant cela avec vous sans polémique et de manière constructive.
L'argument, soulevé en mon absence et d'une manière que j'ai déjà eu l'occasion de définir, est sérieux et mérite attention. (…).
Chers collègues, banaliser l'activité de l'A.P.F. en la réduisant à du « tourisme politique » est une affirmation que je ne peux partager à partir du moment où, c'est la conviction de cette Assemblée ou au moins de la majorité de celle-ci, elle remet en cause une action d'internationalisation menée par le Conseil et par le Gouvernement régional, précisemment dans un moment historique où le pouvoir décisionnel se déplace toujours plus de l'Etat à la dimension Européenne au sein de laquelle la dimension régionale et la démocratie de proximité acquièrent plus de poids. (…).
Plus de vingt ans d'engagement politique en faveur de la Francophonie et de l'adhésion à l'A.P.F., un combat difficile pour légitimer les spécificités du Conseil de la Vallée qui a trouvé dans des personnages comme Giulio Dolchi, pour citer un des plus représentatifs, les protagonistes d'une bataille afin que l'Etat national, jaloux de ses prérogatives, comprenne l'opportunité et les avantages de pouvoir avoir une région représentant un pont vers l'univers francophone. (…).

L'A.P.F., comme d'autres organismes francophones, juge notre apport très important et, au cours de ces années, la considération à l'intérieur de l'A.P.F. envers le Conseil de la Vallée n'a cessé de grandir à tel point qu'elle a décidé de lui confier une des quatre Commissions permanentes, la Commission Education, Communication et Affaires culturelles, et l'organisation de réunions importantes comme l'Assemblée régionale Europe qui réunit toutes les sections européennes ou encore la Commission politique et la Commission Coopération et Développement. (…).
Notre participation à l'A.P.F. a produit un véritable patrimoine de rapports, de crédibilité mais aussi un patrimoine de connaissances sur des thèmes qui ont et qui pourront avoir des effets importants aussi pour notre communauté qui ne peut plus se permettre d'ignorer les défis d'un monde toujours plus influencé par la globalisation.
Je voudrais citer l'un de ces thèmes qui m'est très cher : la convention UNESCO pour la protection et la promotion des expressions culturelles qui changera les manières de faire la culture. Je pourrais continuer en vous citant beaucoup d'autres thèmes, de la coexistence des religions à l'immigration en passant par la déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et la liberté. (…)
Des projets communs et d'échanges d'expériences mais aussi l'instauration de rapports étroits avec les plus hauts représentants politiques de plus de septante Etats du monde entier. (..)
Chers collègues, j'ai considéré opportun de rappeler de manière synthétique la valeur de notre travail au sein du monde francophone.

L'activité des Commissions

Jeudi 29 mars 2007 – I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*

auditions sur la **proposition de loi n°153** *«Modification de la loi régionale n°47 du 19 août 1998 (Sauvegarde des caractéristiques et traditions linguistiques et culturelles des populations Walser de la Vallée du Lys)»*: Mauro Stévenin, Syndic de la Commune de Gaby; Vittorio De La Pierre, Président de la Conférence permanente pour la sauvegarde de la langue et de la culture walser; Massimo Comune, Syndic de la Commune de Gressoney-La-Trinité et le Chef de groupe de l'opposition du Conseil, Mauro Favre; Aldo Comé, Syndic de Gressoney-Saint-Jean et le Chef de groupe de l'opposition du Conseil, Luigi Chiavenuto; Emanuela Vassoney, Syndic de la Commune d'Issime et le Chef de groupe de l'opposition, Davide Praz;
auditions sur la **proposition de loi n°154** *« Dispositions urgentes pour le renouvellement des Conseils communaux d'Arnad, d'Issime et de Valsavarenche»*: Filippo Deval, Syndic de la Commune d'Arnad et le représentant de l'opposition du Conseil, Ivaldo Dondeynaz; Lina Peano, Syndic de la Commune de Valsavarenche et le Chef de groupe de l'opposition du Conseil, Stefano Cerise; Emanuela Vassoney, Syndic de la Commune d'Issime et le Chef de groupe de l'opposition, Davide Praz;
proposition de loi n°153 *«Modification de la loi régionale n°47 du 19 août 1998 (Sauvegarde des caractéristiques et traditions linguistiques et culturelles des populations Walser de la Vallée du Lys)»*;
proposition de loi n°154 *«Dispositions urgentes pour le renouvellement des Conseils communaux d'Arnad, d'Issime et de Valsavarenche»*.

Mercredi 28 mars 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

projet de loi n°160 *«Institution de l'Agence régionale pour les affectations en agriculture de la Région Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta (AREA Vda)»*. Rapporteur: la Conseillère Teresa Charles;
proposition de loi n°151 *«Dispositions pour la promotion des produits biologiques, typiques et traditionnels dans les réfectoires collectifs régionaux et pour les initiatives d'éducation alimentaire»*.

Mercredi 28 mars 2007 – V[ème] Commission permanente *Services sociaux*

Séance non publique

projet de loi n°159 *«Dispositions pour la célébration du neuvième centenaire de la mort de Saint-Anselme d'Aoste»*;
projet de loi n°161 *«Modifications de la loi régionale n°24 du 14 novembre 2002 (Institution de la Fondation Clément Fillietroz)»*;
proposition de loi n°151 *«Dispositions pour la promotion des produits biologiques, typiques et traditionnels dans les réfectoires collectifs régionaux et pour les initiatives d'éducation alimentaire»*;

Séance publique

auditions concernant la proposition de loi d'initiative populaire *«Réalisation d'un unique et nouvel hôpital régional»*: Alex Fubini, rédacteur du document relatif à la mise à jour de l'étude inhérente à la troisième phase des interventions sur l'hôpital; Guido Grimod, Syndic de la Commune d'Aoste; Graziella Benzoni, Directrice de l'Aire 7 du Service Bâtiment, Urbanisme et Expropriation de la Commune d'Aoste.

Mardi 27 mars 2007 – IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

examen avec l'Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports de l'ébauche de rapport de la Commission sur le document *«La mobilité et le chemin de fer en Région autonome Vallée d'Aoste: analyse et documentation»*.

Lundi 26 mars 2007 – II[ème] Commission permanente *Affaires générales*

projet de loi n°156 *«Dispositions en matière d'organisation du Secours alpin valdôtain»*. Comptabilité financière.

Approbation de la loi « Omnibus »

Lors de sa séance du jeudi 22 mars, le Conseil régional a approuvé le projet de loi *« Entretien pour l'année 2007 du système normatif régional. Modifications de lois régionales et d'autres dispositions »*, appelé loi «Omnibus».

Dans son rapport, le Conseiller Eddy Ottoz a déclaré que *« beaucoup de lois demandent toujours plus souvent des adaptations et des ajustements qui peuvent être effectués au moyen d'entretien comme celui d'aujourd'hui. Les exigences changeantes qui se développent dans un contexte complexe nécessitent de mises à jour périodiques du corpus législatif, d'un ajustement constant et rapide, pour lequel l'Omnibus est l'instrument le plus efficace »*.

Quant au Président de la Région, il a précisé: *«L'Omnibus doit être considéré comme un modèle d'entretien. Plutôt que de présenter des dizaines de petites lois, il est préférable de préparer l'Omnibus qui est un instrument efficace»*.

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée.
N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple
Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Rapport sur les activités de la Commission Culture

La Commission Culture de L'U.V. , composée par L'Assesseur, M. Laurent Viérin, M. Grange, Mesdames Squinobal et Pacaud, réunie le 28.02.07 a abordé plusieurs sujets assez intéressants, dont les documents préparés par M. l'Assesseur, dans une optique de transparence et de connaissance des problèmes, vous seront soumis intégralement.
En particulier, dans ce numéro, toutes les activités sportives organisées pour les écoles depuis ces dernières années.

L'activité sportive scolaire pour les sports d'hiver des années scolaires 2005-2006 et 2006-2007

Les manifestations sportives de ski pour les étudiantes, organisées directement par l'Assessorat de l'Education et de la Culture, par la Surintendance aux études, rentrent, comme sur tout le territoire national, dans le projet ministériel des «Giochi Sportivi Studenteschi».
Durant ces manifestations, à caractère sportif scolaire, en Vallée d'Aoste sont traditionnellement réservées quatre journées aux sports d'hiver dont une pour le ski de fond, deux pour le ski de descente et deux pour la luge. L'année dernière, quatre journées ont été organisées pour les sports d'hiver, au niveau régional, (deux consacrées au ski alpin, une au ski nordique et une à la luge): 566 garçons au total y ont participé.
Pour ces compétitions, la somme de 10 000 euros environ a été dépensé (transports, logement, assurance médicale, en moyenne 18 euros par participant) et ont été totalement à la charge de l'Administration régionale. Le comité régional FISI-ASIVA, le comité local des chronométreurs, la commune de Cogne (ski nordique) et les sociétés des remontés mécaniques (Société Pila-Aoste, Funivie di Cogne, Société Grand-St-Bernard) ont également collaboré au projet.
Il faut considérer que les manifestations régionales ont un caractère plus compétitif, que publicitaire, et donc nécessairement, pour des raisons d'organisation, de sécurité et de gestion, elles sont limitées. En raison de cela, les établissements scolaires s'occupent directement du travail de sélection et de promotion de ces activités.
On estime que dans les 20 établissements scolaires parmi lesquels sont pratiquées les spécialités indiquées (10 supérieures et 10 de base), au moins 2000 à 2500 élèves ont participé aux sélections des établissements.
Voici ci-dessous les données pluriannuelles de participation en 2001 aux phases régionales de GSS de sports d'hiver.

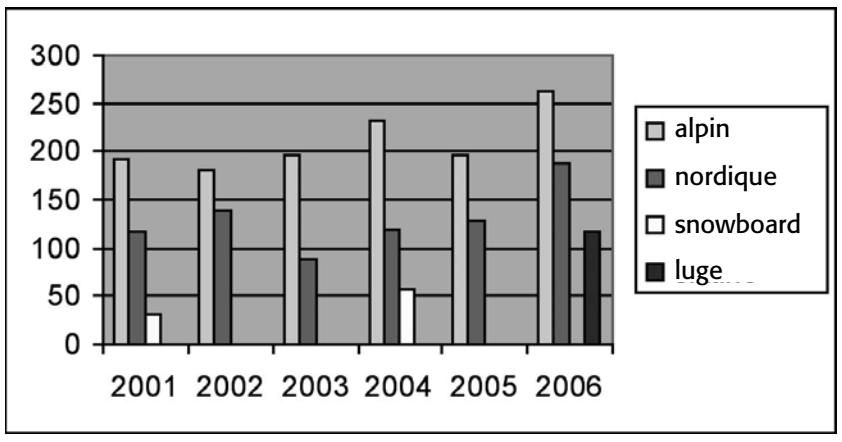

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Alpin	191	180	197	232	197	263	
Nordique	116	140	89	119	129	187	191*
Snowboard	31			57			
Luge						116	
Total	**338**	**320**	**286**	**408**	**326**	**566**	

***Donnée rapportée aux inscrits**

La manifestation Eurosnow 2006

Du 19 au 22 mars 2006 s'est déroulé à St Vigilio de Marebbe (St-Vigil-in- Enneberg) - BZ - la manifestation sportive «Eurosnow 2006». L'initiative était réservée aux garçons nés entre 1992-1994 appartenant à des minorités ethniques et linguistiques d'Europe et consistait en des compétitions sur la neige (dans le style de «jeux sans frontières») et deux compétitions publicitaires de ski alpin et nordique.
La participation d'une équipe représentative de la Région autonome Vallée d'Aoste a été délibérée par le Gouvernement Régional (avec toutes les autres initiatives sportives au niveau régional) durant le mois d'octobre 2005 sur proposition de la Surintendance aux Etudes contactée par l'Intendance scolaire de langue *ladina* de Bozen.
Un groupe d'étudiants appartenants à l'établissement scolaire Walser Mont-Rose B de l'école moyenne de Gressoney a participé, à St Vigilio, à cette manifestation. L'équipe était composée de 34 garçons, 4 enseignants accompagnateurs et un enseignant d'Éducation physique et sportive représentant la Surintendance aux Études.
Lors de cette manifestation étaient présents les représentants des: Ladini de la Val Gardena (Bozen); Ladini de la Val di Fassa (Trente); Ladini de l'Ampezzano (Belluno); de l'Ecole de langue allemande du Sud-Tirol; Minorités linguistiques de la Croatie (Trieste); Minorités linguistiques de la Slovénie (Trieste); Minorités linguistiques de l'Ecosse; Minorités linguistiques allemande du Danemark; Frisons hollandais; Sami de la Suède; en plus des Walser de Gressoney; pour un total de 300 élèves environ. De plus, au-delà des compétitions sportives (durant lesquelles les enfants de Gressoney sont arrivés 3ème toute catégorie confondue), des moments culturels ont été prévus avec des représentations dans lesquelles chaque groupe linguistique se présentait et exécutait une pièce de son choix.
Tout s'est déroulé normalement, l'initiative a rencontré la faveur des garçons qui ont montré un intérêt et une bonne participation aux nombreuses activités proposées. L'administration régionale s'est assumée la charge du transport.
La Communauté de Montagne a payé les cadeaux de représentation. Le centre culturel Walser a donné des livres pour les autres participants. L'établissement scolaire s'est chargé de l'indemnité de mission pour les enseignants et les parents d'élèves ont contribué à une somme de 83 euros par enfant.

Rencontre de ski avec les écoles moyennes ladines du Haut Adige, du Trentin et de la Vénétie

La direction scolaire ladine de Bozen a proposé, pour cette année, une rencontre, qui doit se dérouler à Gressoney entre les jeunes des Ecoles moyennes ladines du Haut Adige, du Trentin et de la province de Belluno pour un total d'environ 100 élèves, qui seront les hôtes de l'Ecole moyenne de Gressoney.
Les jeunes, en plus de participer aux « moments » de type culturel, se confronteront lors de compétitions «amicales» de ski alpin et de ski nordique.
Cette initiative, qui n'avait jamais été organisée au Val d'Aoste, pourra plaire aux élèves et à leurs familles respectives en plus de répondre aux finalités et aux objectifs éducatifs et didactiques propres d'une école de montagne dans un contexte culturel particulier.

Baisse des initiatives qui concernent l'organisation des vacances d'hiver dans les établissements scolaires

Les financements:
La loi régionale n. 89/93 (art 2, paragraphe 1, lettre d) «réglemente les initiatives et les interventions qui se tournent vers la promotion culturelle et scientifique en Vallée d'Aoste.» finançait le déroulement des vacances d'hiver pour un montant équivalant à 50% des dépenses prévues pour ce genre d'initiatives. Ces subventions soutiennent la réalisation des «classes de neige» en permettant, avec l'apport financier nécessaire de la part des parents d'élève et éventuellement des administrations locales (Communauté de montagne), de gérer au mieux les activités.
Durant le déroulement des vacances d'hiver, l'activité didactique normale n'était pas interrompue, mais simplement adaptée à la pratique du ski surtout le matin et avec des activités complémentaires l'après-midi comme, par exemple, des visites dans des laiteries, des rencontres avec les guides de haute montagne et avec les accompagnateurs de la nature, des cours de théâtre et d'expression, etc…
Les vacances d'hiver ne pouvaient pas se dérouler, selon des dispositions administratives, dans les localités de Courmayeur, La Thuile, Breuil-Cervinia, Pila, Gressoney et Ayas-Champoluc.
Les localités préférées étaient donc Rhêmes-Nôtre-Dame et Champorcher mais aussi Valgrisanche et Crevacol-Saint-Rhémy-En-Bosses.
La loi régionale du 26 juillet 2000 n. 19 a supprimé cette forme de financement en assignant totalement aux écoles les dépenses pour la réalisation du «… développement de l'offre formative.
Ces développements sont des initiatives ultérieures par rapport au curriculum obligatoire et sont en adéquation avec les finalités, en faveur des élèves, des jeunes et des adultes, se conjuguant avec des initiatives éventuelles promues par le contexte culturel, social et économique de la réalité locale».

Les accompagnateurs

Comme dans le précédent paragraphe, l'activité didactique n'était pas (et elle ne pouvait pas l'être) interrompue. Le transfert des élèves des classes à un type d'activité résidentielle changeait complètement l'organisation interne de l'école.
Les professeurs devaient surveiller les élèves le soir et pendant la nuit, en plus de fournir le support didactique normal obligatoire. Ce qui a été fait pendant les sports d'hiver a eu, en général, une répercussion positive sur les différentes générations d'étudiants. Toutefois, ce type d'initiative est perçu par les professeurs, mais aussi par les familles et par conséquent, au niveau des différents organes scolaires, d'une manière toujours plus négative à cause des responsabilités et d'une surveillance obligatoire sans interruption.
Dans le prochain numéro, nous publierons toutes les initiatives didactiques des écoles.

La responsable de la Commission Culture
Anna Bioley

Batailles de Reines

Concours éliminatoire de Pont-Saint-Martin

Dimanche 25 avril dernier, à Pont-Saint-Martin, a été inauguré le cinquantième anniversaire des Batailles de Reines.
Cent vingt-six reines se sont battues dans l'arène, lors d'une journée caractérisée par le mauvais temps, ce qui n'a pas empêché au public, assez nombreux, de passionnés d'assister à la manifestation.
Les reines de la première catégorie, ayant un poids supérieur à 560 kg, étaient au nombre de 36, celles de la deuxième catégorie (dont le poids est compris entre 510 et 560 kg) étaient au total 42, tandis que le nombre des vaches appartenant à la troisième catégorie, ayant un poids inférieur à 510 kg, s'élevaient à 48.
Après une première phase caractérisée par l'élimination des vaches moins combatives, on a pu assister à des luttes très intéressantes déjà dans les 32èmes de finale comme par exemple le combat de deuxième catégorie entre «Moustyque» de Lauro Pont (future reine et déjà reine l'année dernière à Cogne) et «Pechine» de Elmo Cheraz.
C'est encore «Moustyque» qui sera la protagoniste d'une autre lutte époustouflante contre «Gheriotta» d'Eraldo Nones.
En ce qui concerne les quarts de finale de première catégorie «Matador» de Didier Millesi et une vache de Marguerettaz Rollin ont donné vie au combat le plus long de la journée qui s'est conclu par la victoire, et donc le classement pour la finale, de «Matador», laquelle en plus, avec ses 700 kg, a été la vache la plus lourde de la journée.
L'éleveur qui a classé le plus grand nombre de ses vaches dans cette première journée du Concours éliminatoire des Batailles de Reines a été Piero Busso de Donnas (3 bovines, 1 par catégorie).
Concernant la première catégorie, victoire pour «Tigre» de Iole Cerise d'Etroubles, qui, l'année dernière, avait déjà manifesté sa combativité à plusieurs reprises et s'était enfin classée deuxième en 2ème catégorie à l'éliminatoire du Petit-Saint-Bernard.
Dimanche dernier, cette vache a conquis le but en conquérant le bosquet déjà à la première éliminatoire et il faut souligner qu'elle a battu «Souris» d'Imak Frassy, super favorite de la journée étant donné qu'elle s'est déjà classée quatre fois dans les dernières années.
Deuxième place pour « Souris » de Piero Busso de Donnas (2ème l'année dernière en 2ème cat. à Montjovet), qui en demi-finale a eu le dessus sur «Reinon» de Leo Vuillermoz de Hône (déjà 3ème l'année dernière à Charvensod).
L'autre vache qui a obtenu le classement à la Finale régionale du mois d'octobre a été «Matador» de Didier Millesi de Perloz.
En ce qui concerne la deuxième catégorie, le bosquet a été remporté méritoirement par «Moustyque» de Lauro Pont de Pollein, qui en demi-finale a éloigné «Tarzan» d'Elena Ducler de Champorcher (déjà ¾ à Pont-Saint-Martin en 2005 et 2ème à Cogne en 2006 toujours en 2ème cat.).
En finale, la reine de Pollein a éliminé «Promesse» de Piero Busso de Donnas, laquelle à son tour avait eu le dessus sur «Bijoux» de Daniele Dherin de Champdepraz
A s'imposer pour la troisième catégorie «Caprice» de Giuliano Bizel de Morgex, deuxième place pour «Tormenta» de Piero Busso de Donnas, et enfin troisième et quatrième place pour «Contessa» de Giulio Borbey de Pollein et «Petit-loup» d'Orlando Ducly de Fénis.

Le prochain rendez-vous avec les Batailles de Reines est pour dimanche prochain 1er avril, à Saint-Marcel.

«Tigre» de Iole Cerise d'Etroubles, reine de première catégorie.

«Moustyque» de Lauro Pont , reine de deuxième catégorie

«Caprice» de Giuliano Bizel de Morgex, reine de troisième catégorie

Combats des «Moudzons»

Saint-Christophe *1ère Catégorie - 18 participants.*
Victoire de Feisan des frères Diémoz en finale contre Barcelone d'Aurelio Crétier. *2ème Catégorie - 18 participants.* Aurelio Crétier remporte la victoire avec deux 'moudzons' qui se rencontrent dans la finale gagnée par Venise contre Drapeau.
«Moudzons» de 4 ans - 4 participants
Marquisa gagne contre Magalì, toutes les deux de Dario Bétemps.

Châtillon *1ère Catégorie - 21 participants.* Victoire de Rivière de Gildo Bich en finale contre Tremenda di Laurent Nolly. *2ème Catégorie - 20 participants.* Samba de Carolina Nolly remporte la victoire sur Tarzan de Lara Carlon. *«Moudzons» de 4 ans - 5 participants.* Veloce de Carolina Nolly gagne en finale contre Marmotta d'Oreste Gianninetti. *'Moudzons' de 1 ans - 20 participants.* Carolina Nolly remporte la victoire avec deux 'moudzons' en finale: Mystère et Etoile.

SUITES DE LA PAGE 1

Une nouvelle Convention pour la réforme du Statut

Fédération Autonomiste; Roberto Vicquéry - UV.
Font partie de la Convention (la participation est gratuite), en plus des présidents du Conseil et de la Région, les deux parlementaires de la Vallée d'Aoste, le président du Celva, plusieurs personnalités de la société choisies par le Conseil, du monde du travail indiquées par la Chambre du Commerce, des professionnels, des personnalités du monde académique.
Les citoyens et les associations intéressés à participer à la rédaction de la nouvelle Constitution valdôtaine pourront adhérer au Forum expressément constitué pour donner la possibilité à tout le monde de manifester ses opinions à travers l'accès à un site Internet interactif.

Cinquantième anniversaire du Traité de Rome

richesse qui ne doit pas être perdu et doit, par contre, devenir l'épine dorsale de la nouvelle Europe des Peuples».
Dans l'après-midi, en intervenant au débat, organisé par l'Université du Val d'Aoste, sur les prospectives de ratification ou de modification de la Constitution européenne, auquel a participé aussi l'ancien ministre de la Justice Giovanni Maria Flick, le président Caveri a rappelé aussi l'exigence *«d'un dialogue plus profitable entre les Régions et la Communauté européenne»,* en relançant ainsi la nécessité d'une *«représentation au Parlement de Strasbourg».*
Il a ensuite soutenu *«d'être confiant envers le processus d'intégration, si celui-ci, sera capable de tenir en juste considération le rôle des Régions»* et a conclu son intervention en affirmant que *« la Vallée d'Aoste fait partie des protagonistes du processus de recomposition des peuples et des communautés, en s'insérant dans l'Eurorégion AlpMed».*

Les bases de la démocratie

surtout de la part de qui a toujours soutenu la nécessité de rendre aux organes du mouvement la primauté des décisions et l'exigence de s'y conformer. J'ai l'étrange sensation qu'il s'agit d'une offensive organisée pour s'opposer apparemment à une modification de la loi électorale, mais qui se donne d'autres objectifs et d'autres cibles bien plus importants. Je veux réaffirmer que, en ce qui me concerne, je ne me prêterai à aucune tentative pour déstabiliser le mouvement et ses représentativités dans les organes institutionnels.
J'ai reçu un mandat clair et j'ai le devoir de le réaliser. C'est dans cette direction que je vais et c'est dans cette direction que j'engage toutes mes ressources avec le soutien des organes du mouvement. (Le Comité Fédéral de lundi dernier a confirmé, à l'unanimité des présents – les absents ont malheureusement toujours tort –, la validité des décisions du Conseil Fédéral et la nécessité de procéder dans la direction établie).
Si quelqu'un, au-delà des doutes et des perplexités qui peuvent toujours surgir quand on aborde une question de cette envergure, veut utiliser cette question pour d'autres objectifs, il ne trouvera pas, me concernant, un sujet disponible à accepter quelque type de compromis que ce soit. J'ai l'intime conviction que l'Union Valdôtaine est en train revenir au centre de l'échiquier politique valdôtain; le contexte me semble plus détendu et moins hostile, mais je sais qu'il s'agit d'une situation fragile et délicate qui doit être consolidée et renforcée.
Ces positions maximalistes me paraissent dangereuses et nuisibles et visent à déstabiliser l'équilibre obtenu grâce à un travail quotidien pour le bien de l'Union Valdôtaine et de la Vallée d'Aoste.
La démocratie ne consiste pas à crier le plus fort ou à vouloir à tout prix imposer son propre point de vue, la démocratie consiste surtout à participer aux débats, à comprendre et accepter aussi les différentes positions de ceux qui travaillent dans l'ombre et sans éclats et surtout à respecter les décisions prises démocratiquement.
Si l'on refuse la confrontation, on ne peut pas après crier au danger.
Il faut avoir le courage de défendre son propre point de vue au moment opportun et de se battre afin qu'il soit accepté.
La ligne établie de façon démocratique doit être respectée.
Tout autre comportement serait pour le moins tardif, pour ne pas dire un peu suspect.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Quelques réflexions sur une élection directe du Président de la Région…

Savoyard, habitant à Lyon et abonné au «Peuple Valdotain», j'ai lu avec retard l'éditorial de G. CESAL du 22 février. J'apprends ainsi que certains affirment que *«l'élection directe du Président et du Gouvernement régional renforcerait le taux démocratique de cette région…»*, ce qui me conduit à vous faire part des réflexions suivantes. Autant je crois à la qualité du système référendaire helvétique régi par des règles claires, autant je constate les dérives du référendum français, à l'initiative opportuniste du Président de l'Etat central, qui s'apparente aux plébiscites. Le dernier résultat a été en 2005 un vote contraire à la Constitution européenne, suite à des débats totalement confus dans les médias et l'opinion, alors que la réflexion attentive, «à froid», par les 97 syndicats des 25 pays européens en 2004 avait donné le résultat de 95 pour et 2 contre… Concernant l'élection directe du Président français, on peut observer en ce début 2007 un vaste cirque médiatique où une multitude de questions individuelles sont mises en exergue, alors que les grands sujets sont occultés. Par exemple, chaque candidat est allé dire toute sa bonne volonté au siège national du syndicat des chasseurs… Quelle dignité dans ce comportement? En juin 2006, des collègues suisses m'ont dit: *«la France a un système monarchique…».* Convient-il de copier ces errements dans la Vallée? Certes, aujourd'hui tout doit être ludique. Mais la politique n'est pas un jeu, mais une chose sérieuse, grave, ennuyeuse disaient autrefois les suisses, et non une succession d'actions incohérentes au gré de l'humeur d'une opinion soumise au fonctionnement émotif et compassionnel des outils médiatiques actuels.

François Coutin

✝ DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Gressan

annonce avec regret
le décès de

Jean MARTINET
âgé de 44 ans

membre de la section.

Les sections de Gressan et de Villeneuve, les dirigeants du Mouvement, le Siège central présentent leurs sincères condoléances à son épouse Roberta Quattrocchio, à son fils Gilles Henri, à sa maman Marta, à sa sœur Catherine avec sa famille, à ses frères Michel, Président de la section de Gressan et Pierre avec leurs familles respectives, ainsi qu'à tous ses proches et ses amis.

* * *

Remerciement

Les familles MARTINET et QUATTROCCHIO, profondément touchées par les manifestations de solidarité reçues, remercient tous ceux qui ont pris part à leur immense douleur pour le décès de

Jean MARTINET

et particulièrement les sections de l'Union Valdôtaine et le groupe des élus unionistes au Conseil de la Vallée.

* * *

En souvenir de…

Cher Jean,
je n'y crois toujours pas. Je n'arrive pas à imaginer que tu ne sois plus là, que tu ne sois plus parmi nous. Tout cela a été trop rapide, trop soudain, trop cruel. J'ai retrouvé de vieilles photos sur lesquelles nous apparaissions tous les deux ensemble pendant nos excursions nocturnes à la fête mythique des «Martelli» ou bien, de manière un peu plus sérieuse, aux différents Congrès du Mouvement, avant en représentant la «Jeunesse» et après en tant que délégué de nos sections respectives… Tant de souvenirs, quelle tristesse… «La Jeunesse» … tu te souviens, Jean? Combien de nuits passées à parler, à se confronter, à boire ici et là dans les «crottes» (et pour toi la recherche désespérée d'une boisson différente du vin, étant donné que tu ne l'aimais pas?). Combien de kilomètres, par monts et par vaux, à travers nos montagnes, engagés dans des campagnes électorales! Te souviens-tu des batailles que nous avons faites pour Lucien? Et quelles grandes victoires… Nous en parlions encore, ces derniers jours, en buvant notre café au «Deorsola». J'ai toujours apprécié ton sérieux, ta droiture, ton honnêteté intellectuelle. Afin d'être fidèle à tes principes, tu étais disposé à lutter contre vents et marées. Merci Jean, merci de m'avoir offert ton amitié.

Willi

La section de l'Union Valdôtaine de Challand-Saint-Anselme

a le regret d'annoncer
le décès de

Monsieur
Gildo MOUSSANET

âgé de 83 ans

qui a été membre
de notre section
dès la première heure.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse Rina Bourg, à ses enfants Vanda et Eraldo avec sa femme Flavia et la petite-fille Sonia, ainsi qu'à tous ses parents.

* * *

La section de l'Union Valdôtaine de Verrayes

a le chagrin de faire part
du décès de

Monsieur
Louis BALOIRE

âgé de 74 ans

membre de la section

Nous présentons nos condoléances les plus sincères à ses fils Aldo avec Lucia, Carlo avec Nathalie et leurs enfants Andy et Cindy, ainsi qu'à tous ses parents.

La section de l'Union Valdôtaine de Gignod

a le regret d'annoncer le décès de

Madame
Odilla (Stella) VAUDAN veuve RUMIOD

âgée de 90 ans

La communauté unioniste de Gignod présente ses condoléances émues à ses enfants Olga, membre de notre section, Mario et Cesarina, à ses neveux Milena, Ilaria et Simon, membres de la section, ainsi qu'à tous ses autres parents.

* * *

La section de l'Union Valdôtaine de Brissogne

a le regret
de vous faire part
du décès de

Mademoiselle
Tiziana SALUARD

âgée de 29 ans

et présente ses condoléances les plus sincères à ses parents Rosina et Elio, à son frère Edi avec Martina et Noemi, ainsi qu'à tous les autres parents.

Prudence sur la réforme électorale !

Ugo Voyat

Je me suis abstenu, au dernier Conseil Fédéral, sur les propositions de modification de la loi électorale régionale illustrées par le Président Cesal.
Non pas, parce que je suis contraire à une mise à jour de la loi actuelle, mais à cause des contenus de l'accord qui aurait été établi avec les autres forces politiques présentes au Conseil de la Vallée, sauf l'Arcobaleno.
On peut, bien sûr, être d'accord avec certains principes.
Je pense en particulier aux «quote rosa» ou au nombre des préférences dont on pourrait éventuellement discuter la réduction à deux.
La nouvelle loi électorale pourrait aussi prévoir, je crois, d'autres nouveautés, comme l'institution des vice-présidents, la motion de censure constructive, la possibilité de présenter une motion contre un seul assesseur, la révision des cas d'inéligibilité et d'incompatibilité, la révision aussi du «barrage», la représentation pour la minorité walser. Ce sont des principes, je crois, largement partagés.
Ce qui pose, par contre, problème, c'est l'entente préalable, à savoir l'obligation de déclarer avant les élections les alliances.
Malheureusement, on doit prendre acte que, sur ce point, la position du Mouvement a changé et l'ébauche de loi électorale sur laquelle nous sommes en train de discuter est pour le moins incohérente par rapport aux orientations indiquées, dans le passé, par les organes du Mouvement.
Car l'Union Valdôtaine a toujours considéré la déclaration préalable un cheval de Troie pour introduire en Vallée d'Aoste le système italien de groupes opposés ou, pire encore, un système majoritaire masqué qui obligerait notre mouvement à renoncer à sa centralité sur l'échiquier politique en se rangeant dans la logique du clivage droite/gauche, ce qui est contre l'histoire politique de notre Mouvement.
Car l'Union Valdôtaine est née pour défendre les intérêts de la Vallée d'Aoste (voir art. 1 de son Statut).
Elle est ni de droite, ni de gauche, elle s'inspire des principes fédéralistes.
Certes, au cours du débat au Conseil Fédéral du 14 mars, on a essayé de nous assurer en argumentant que l'ébauche de loi ne prévoit pas d'alliances préalables mais des alliances sur le programme, mais j'attends encore que quelqu'un m'explique dans le fond la différence, au-delà de la dénomination.
Un autre argument soutenu par ceux qui veulent modifier la loi électorale ce sont les larges ententes: le projet de loi serait validé car il est soutenu pratiquement par toutes les forces au Conseil de la Vallée, 32 conseillers sur 35.
Sur ce point je n'en serais pas si sûr car, du moins pour les DS, il faudrait quand même attendre le résultat de leur congrès du printemps pour savoir si c'est une position partagée par tout le groupe ou seulement par une partie.
Autre argumentation: l'Union Valdôtaine doit adhérer à cet accord, sous peine de s'isoler politiquement.
A ceux qui soutiennent cette thèse, je veux seulement rappeler que, si on voulait éviter vraiment l'isolement de l'Union Valdôtaine, on aurait dû peut-être y penser plus tôt, quand il s'agissait de discuter des équilibres de la junte avec les autres forces politiques de la majorité.
Là, par contre, on ne s'est pas fait trop de soucis.
Enfin, l'expérience me dit que quand toutes les forces politiques sont d'accord sur une loi, cette loi est en général bonne pour les autres mais pas pour l'Union Valdôtaine…
Le paradoxe est donc que l'Union Valdôtaine pourrait bien participer à une des plus larges ententes politiques de l'histoire valdôtaine… contre elle-même!

A propos de la réforme de la loi électorale

Joseph Rivolin

Il y a quelques années, le Conseil de la Vallée avait approuvé une loi électorale, fortement soutenue par l'Union Valdôtaine, qui visait à simplifier le cadre politique régional et soustraire aux petites organisations «a conduzione familiare» la possibilité de faire du chantage politique, tout en repoussant la tentation d'introduire le principe majoritaire, qui est en soi la négation d'une condition fondamentale de la démocratie représentative: à savoir la proportionnalité de la représentation politique par rapport aux orientations exprimées par les électeurs.
Le résultat de cette loi, le système électoral actuellement en vigueur en Vallée d'Aoste, a montré sa validité au cours des années, en assurant une remarquable stabilité à l'avantage de la Région tout entière et, pour ce qui nous concerne en particulier, le plein essor de la leadership politique unioniste.
On parle maintenant de le réformer, craignant le succès des initiatives référendaires en la matière, qui ont été rendues possibles par une loi dont l'approbation a été faite «in fretta e furia», sans véritable confrontation politique.
Sachant que le mot d'ordre de ceux qui manœuvrent dans les coulisses les «comités référendaires», énoncé clairement en toutes lettres, est «*Distruggere il palazzo*!» en profitant de la simplicité des uns et la complicité des autres, il serait imprudent de ne pas se poser des questions sur le sens de cette réforme; surtout parce qu'il est fort improbable qu'elle puisse entraver la marche des référendums. Le fait qu'il y a des gens très pressés de la réaliser nous fait penser que l'air du temps est en train de changer et que les conditions de demain seront probablement différentes de celles d'aujourd'hui.
C'est pourquoi il faudrait prendre tout son temps pour approfondir à tous les niveaux l'utilité et les conséquences de l'éventuelle réforme électorale, pour éviter de répéter l'erreur qu'on a faite avec la loi sur le référendum «propositif»: la peur (des référendums) et la hâte (de réformer) sont de mauvaises conseillères.
En ce sens, le document qui vient d'être approuvé par le Conseil fédéral, et dont le contenu est plutôt énigmatique, ne peut que soulever de sérieuses perplexités: car, sous prétexte de la nécessité présumée de «faire vite», il semble vouloir soustraire au débat des sections et des organes centraux du Mouvement le contenu une décision législative dont dépend en grande partie l'avenir tant de l'Union Valdôtaine que des équilibres politiques régionaux.

TNT - 70 euros pour les Valdôtains

Nouvelle contribution régionale pour le décoder numérique

À partir du lundi 26 mars dernier est disponible une nouvelle contribution ministérielle de 70 euros pour l'achat d'un décoder pour la télévision numérique terrestre (TNT). La contribution sera mise à la disposition des 7 mille abonnés RAI qui n'ont pas encore acheté le décoder et qui sont résidents à Aoste ou dans les seize autres communes limitrophes, dans lesquelles, à partir du 16 avril prochain, se produira le «switch off», c'est-à-dire le passage définitif de Raidue et Rete 4 sur le numérique terrestre.
«Le 16 avril – a expliqué l'assesseur régional Aurelio Marguerettaz au cours d'une conférence de presse durant laquelle ont été illustrées les données de l'opération – *représente le premier passage d'une transition graduelle, d'une manière très délicate, afin qu'elle soit le moins brutale possible pour les Valdôtains, à la nouvelle technologie qui représentera aussi une évolution culturelle fondamentale».* En particulier, pour favoriser la diffusion de l'information et l'accompagnement des usagers dans ce passage technologique qui concernera, dans cette première phase, environ 60 mille résidents valdôtains, *«plusieurs initiatives de communication* – selon Eva Spina, dirigeant du Ministère des Communications – *seront entamées parmi lesquelles la mise en service d'un numéro vert en mesure de fournir toutes les informations techniques concernant aussi les procédures d'achat du décoder et la syntonisation»*.
Les nouvelles modalités de transition ont été possibles grâce *«au nouveau protocole* – a précisé Marguerettaz – *souscrit l'année passée avec le Ministère des Communications, au travail du Comité Italia Digitale et au task force expressément constituée pour la Vallée d'Aoste».*

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Le Traité de Rome, acte fondateur de l'Union européenne actuelle, fête son 50ème anniversaire. Le temps passe et je m'attriste un peu en pensant que c'est le dernier cinquantenaire dont je peux dire «moi, je n'étais pas encore né…». Avec un esprit de rhétorique tout à fait compréhensible et de nombreuses manifestations (à Rome il n'y avait que le Comité des Régions: que ce soit de bon auspice?), l'événement a été célébré, tout en étant conscients qu'il coïncide aujourd'hui avec un moment assez négatif pour les perspectives en faveur de l'Europe. Le Traité constitutionnel qui, avec ses multiples défauts, représentait un pas en avant par rapport aux Traités en vigueur, est paralysé par les veto croisés et les élections françaises et britanniques n'offrent aucune perspective dans l'immédiat. Nous l'avons perçu dans les documents très vagues approuvés à Berlin, qui ne semblent pas tenir compte que l'Union des 27 court un gros danger sans une piqûre de participation populaire et de nouveaux et plus efficaces instruments constitutionnels. L'Europe de l'après Chirac et de l'après Blair est un thème à traiter avec caution soit au Royaume-Uni, qui est eurosceptique par sa propre histoire, soit en France où l'européisme traverse une profonde crise et les candidats aux présidentielles en parlent avec circonspection.
Les célébrations sont aussi une occasion utile pour nous, les Valdôtains, afin de comprendre notre rapport avec l'Europe. Il faut savoir que le chemin de l'intégration européenne a le même âge que notre parcours d'autonomie et les horreurs de la deuxième guerre mondiale ont produit deux mouvements. D'une part, l'élan de l'agrégation supranationale et d'autre part le développement du régionalisme. La croissance des deux n'a pas eu une courbe constante et régulière, c'était plutôt un mouvement fait de hauts et de bas imprévisibles. Il n'existe aucune contradiction dans le fait de croire – tout comme dans le patrimoine culturel et politique de l'UV – aux deux mouvements, qui sont apparemment contraires mais dans la réalité ils sont complémentaires. Coupant un peu le haut et grignotant par le bas, des morceaux de souveraineté se sont heureusement détachés de l'Etat nation, qui manifeste sa taille inapte: trop grand et inefficace pour la démocratie de proximité, trop petit et infructueux pour les thèmes internationaux importants. Pour cette raison il est tout à fait cohérent de regarder soit vers le haut soit vers le bas et personnellement je n'ai aucun problème à me sentir à la fois un Valdôtain et un Européen. Une identité double cohérente qui n'a rien de schizophrénique. En sachant parfaitement aussi que ni cette autonomie spéciale ni la photographie actuelle de l'Union européenne ne me satisfont. Notre autonomie est faible parce qu'étant octroyée par l'Etat ne représente pas le fruit fédéraliste d'une autodétermination. L'intégration européenne tourne encore trop autour des Etats et trop peu autour des Régions, surtout là où – comme dans notre cas – la géographie coïncide avec l'histoire et la culture d'un peuple. C'est un signe évident du fait que rien ne doit jamais être tenu pour acquis et que les célébrations ne servent pas seulement et toujours pour regarder le passé – risquant ainsi de se transformer en de statues de sel! – mais à regarder vers le futur, avec attention et avec un esprit combatif. Européistes valdôtains.